



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question écrite n° 49835

Texte de la question

M. Pierre Hellier souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le malaise profond qui pèse sur les professionnels de santé et, plus spécifiquement, sur les médecins. Depuis sa mise en place, le numerus clausus est parvenu à jouer le rôle qui lui était dévolu, au point que, dans certaines régions et notamment en zone rurale, une pénurie de médecins apparaît. Ainsi, certains médecins partant à la retraite, ne trouvent pas de successeur. Cette profession semble aujourd'hui « boudée » par les étudiants qui refusent d'en supporter toutes les contraintes, en particulier les gardes, sans que de véritables compensations leur soient proposées. C'est ainsi que certaines pistes ont déjà été évoquées, comme le fait de défiscaliser les revenus générés par l'activité d'urgence ou pendant les gardes. Il lui demande donc de préciser s'il est dans les intentions du Gouvernement d'arrêter certaines mesures susceptibles de « redorer le blason » de ce métier de médecin pour inciter financièrement les jeunes diplômés à s'installer et à travailler en toute sérénité, en faveur de la santé de nos concitoyens.

Texte de la réponse

Un rapport sur la démographie médicale, réalisé avec l'appui d'un groupe de travail interministériel comprenant des représentants des directions concernées du ministère de l'emploi et de la solidarité, de la direction de la prévision du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et de la CNAMTS, a été remis au ministre délégué à la santé le 20 juin dernier. Il présente une première analyse de la démographie médicale et examine les mesures qui pourraient être prises pour répondre aux problèmes posés par les perspectives d'évolution de la démographie médicale. Selon les constats du rapport, la démographie médicale aujourd'hui est caractérisée à la fois par une densité globale élevée (331 médecins pour 100 000 habitants, près de trois fois plus qu'en 1970) et par des situations très variables selon les spécialités, le mode d'exercice et la répartition géographique de l'offre. La forte croissance démographique du corps médical s'est accompagnée d'une nette augmentation de la part des spécialistes, qui est passée de 43 % en 1984 à 51 % en 2000. Cela correspond à une augmentation du nombre de spécialistes très importante en valeur absolue, de près de 40 000 en quinze ans. Le partage des modes d'exercice entre médecine salariée et médecine libérale est resté globalement stable au cours des trente dernières années, l'exercice libéral pour l'ensemble des médecins (généralistes et spécialistes confondus) a toujours été proche de 60 % des effectifs depuis 1984. Face à la baisse démographique qui affectera l'ensemble du corps médical français et devrait se situer vraisemblablement autour de 15 % à l'horizon 2020, le Gouvernement a décidé de relever le numerus clausus à 3 700 postes pour 1999, 3 850 postes en 2000, 4 100 pour 2001 et 4 700 pour 2002. Pour les années à venir, l'effort de recrutement des futurs médecins sera maintenu. Il convient de souligner que ce n'est qu'à compter de 2008 que la densité médicale commencera à diminuer de façon globale. Afin de disposer d'un dispositif d'observation et d'analyse permettant, avec les partenaires concernés, de préparer les adaptations nécessaires, un observatoire de la démographie médicale et des métiers sera prochainement mis en place.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49835

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 juillet 2000, page 4475

Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5817